



Date de transmission de l'acte: 25/02/2025
Date de reception de l'AR: 25/02/2025
011-211100102-DE_012_2025-DE
République française **AGED I**

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 21 février 2025

Membres en exercice : 9	Date de la convocation: 11/02/2025 <i>vingt et un février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 8	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents:
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - EAU ET ASSAINISSEMENT DE ANTUGNAC 2024 - DE_012_2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	72 909,36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	36 593,15
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	20 841,37
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	93 750,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	93 750,73
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	

Date de transmission de l'acte: 25/02/2025

Date de reception de l'AR: 25/02/2025

011-211100102-DE_012_2025-DE

A G E D I

affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	93 750,73
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié